

peut pour le meilleur des Rois & de l'attachement le plus tendre pour sa personne sacrée ; animés du zèle le plus pur pour l'intérêt de sa gloire & pour l'avantage de ses peuples , nous aurions consacré avec joye à son service le reste de nos jours. Nous espérons qu'en nous acquittant dignement des fonctions du ministère auguste qu'un Monarque chéri nous avoit confié , sa bienveillance seroit la récompense de nos travaux. Mais deux Arrêts du Conseil , qui ne portent aucune des marques respectables de la volonté légale du Souverain , remplis d'imputations aussi cruelles , que peu méritées , transcrits sur les Régistres du Parlement par voyes de fait , imprimés & affichés avec la plus grande affectation ; les monumens de notre fidélité & de notre zèle anéantis par la radiation des Arrêts & Arrêtés portés sur ces mêmes Régistres ; la liberté des suffrages trop souvent gênée par des Actes d'autorité absolue ; des Magistrats mandés près de la Personne de S. M. sans pouvoir être admis au pied du Trône ; tout annonce que nous avons eu le malheur de déplaire à un Maître , pour le service duquel nous verserions la dernière goutte de notre sang. Dégradés , avilis aux yeux du Public par les différentes dispositions des susdits Arrêts du Conseil ; accablés de la plus vive douleur d'une disgrâce que nous n'avons encourue qu'en suivant la règle & les mouvemens de nos consciences éclairées par les Loix ; disgrâce qui nous ôte toute faculté de remplir à l'avenir des devoirs essentiels , qui sont le principal objet de notre serment. Moins touchés de nos propres malheurs , que de l'impuissance totale où nous sommes de servir utilement le Roi & l'Etat , & de concilier les fonctions augustes de la Magistrature avec le deshonneur que nous imprimant les imputations accablantes contenues aux susdits Arrêts du Conseil ; il ne nous reste plus qu'à supplier ledit Seigneur Roi de reprendre les titres d'Office dont il ne nous est malheureusement plus possible de remplir les fonctions.

En conséquence nous remettons , par ces présentes , audit Seigneur Roi nos Etats & Offices de Présidens & Conseillers en son Parlement. Et avons
 signé